

Édito

Du nouveau !

Les 4N. Tels pourrait-être le slogan de Verspieren Aviation pour cette édition de Volnews tant le terme nouveauté, dans son acception la plus globale, est au coeur de ce 4ème numéro.

Nouveauté produit tout d'abord. Grâce à notre dernière innovation, "Volpack Baptême", qui couvre les passagers lors des baptêmes de l'air.

Nouveauté juridique ensuite, la nouvelle réglementation européenne, applicable au 30 avril 2005, change la donne en matière d'assurance.

Nouveauté service encore, en créant un pack Assurance + Financement, Verspieren Aviation est le premier courtier d'assurance à proposer cette solution qui faisait défaut jusqu'alors et qui permettra, à tout ceux qui hésitaient encore, de franchir le pas de l'acquisition.

Nouveauté tarifaire enfin. Volpack se décline maintenant en fonction des différentes pratiques de l'ULM et vous couvre pour une année entière à la date de votre choix.

Toute l'équipe Verspieren Aviation vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2005 !

Bons Vols !

Charles MARIAGE
Tél : +33 3 20 45 33 53
aviation@verspieren.com

Nouveauté 1

Volpack 2005

Nous venons encore de vivre une année difficile en terme de sinistre. C'est pourquoi nous avons décidé de modifier nos tarifs en fonction du type de pratique, certaines se révélant plus accidentogènes. Les pratiquants du décollage à pied (Parapente, Delta, Paramoteur, Pulma) voient donc leur cotisation diminuer grâce à de bons résultats.

Les autres catégories n'ont pu échappées à la hausse, mais nous avons réussi, grâce à notre insistance auprès des assureurs, à modérer cette inflation. Second changement : la dégressivité. Ce mode de calcul qui pouvaient jusqu'à lors être considérée comme la norme, génèrait trop de disparité et beaucoup d'entre vous s'en plaignait. Tous nos contrats seront dorénavant valables pour une année entière et seront renouvelés, sur demande, à date anniversaire. Nous appliquerons par contre un réel prorata temporis pour les adhérents qui souscriront en cours d'année une option supplémentaire.

N° Vert 0 800 560 568

Nouveauté 2

Nouvelle réglementation européenne.

A effet du 30 avril 2005, une directive européenne instaure une obligation d'assurance pour les exploitants d'aéronefs en fixant des limites minimales de garanties. Celle-ci ne s'applique pas aux aérodynes à décollage à pied y compris paramoteur et deltaplane motorisé.

Naturellement c'est un texte de loi qui ne doit pas exonérer ces derniers de toute souscription d'assurance. En effet il serait idiot de ne pas s'assurer. A chacun de prendre conscience de ses responsabilités.

Pour plus d'informations vous retrouverez l'ensemble de ce texte sur notre site internet.

Contact Charles Mariage

+33 2 20 45 33 53
cmariage@verspieren.com



Le nouvel habillage du site aviation.verspieren.com

Nouveauté 3

Assurance Baptême de l'air.

Vous êtes un club, une école, vous organisez des baptêmes de l'air ou des journées d'initiation. Assurez vos passagers grâce à "Volpack Baptême". Pour 7 euros vos clients sont garantis en Décès, Invalidité, et Frais médicaux. Il vous suffit de nous commander des bulletins d'adhésion et de nous les retourner à chaque souscription.

Contact Laurent Haumont

+33 1 49 64 11 68
lhaumont@verspieren.com

Nouveauté 4

Financement d'aéronef

Enfin un pack "assurance & financement"

En plus de nos contrats habituels nous proposons maintenant une solution au financement de votre aéronef.

Cette solution s'adresse aux aéroclubs, aux entreprises et aux particuliers.

- Pas d'apport nécessaire.
- Crédit classique ou Crédit bail.
- Valable pour les remotorisations.
- Report d'échéance en cas d'immobilisation.
- Durée de 5 à 12 ans.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations ou une première simulation par téléphone ou par e-mail.

Contact Laurent Haumont

+33 1 49 64 11 68
lhaumont@verspieren.com

aviation.verspieren.com
Devis...Souscription...Infos...Contrats...Devis...Souscription...